XII. ÉNONCÉS DE POLITIQUES LÉGISLATIVES

ÉNONCÉS DE POLITIQUES LÉGISLATIVES

TABLE DES MATIÈRES

A. Énoncés de politiques législatives

Stérilisation
Importation de chiens au Canada
Couleurs traditionnelles
Coupe des oreilles et de la queue et ablation des ergots
Législation relative aux chiens dangereux
Propriétaires responsables de chiens
Races brachycéphales
Élevage responsable

PROCÉDURE LG001 - Élaboration et examen des énoncés de politiques du CCC

XII. ÉNONCÉS DE POLITIQUES LÉGISLATIVES

A. Énoncés de politiques législatives

1. Le Club Canin Canadien ne fournit aucun soutien financier en relation avec les questions figurant dans ses énoncés de politiques législatives.

2. Voici les énoncés de politiques législatives figurant dans le présent chapitre :

 1) Stérilisation
 2) Importation de chiens au Canada
 3) Couleurs traditionnelles
 4) Coupe des oreilles et de la queue et ablation des ergots
 5) Législation relative aux chiens dangereux
 6) Propriétaires responsables de chiens
 7) Races brachycéphales
 8) Élevage responsable
 9) PROCÉDURE LG001 - Élaboration et examen des énoncés de politiques du CCC

Le Club Canin Canadien

Énoncé de politique - Stérilisation
(En vigueur à partir de décembre 1994; révisé en décembre 2008; révisé en septembre 2020)
[Motion du Conseil nº 47-09-20]

Le CCC appuie une législation bien élaborée qui s'aligne avec une preuve scientifique des avantages pour la santé voulant qu'un animal puisse se développer correctement et atteindre la maturité avant de le stériliser.

Le Club Canin Canadien appuie le choix des éleveurs de décider du moment approprié pour stériliser leurs chiots et leurs chiens, en consultation avec un professionnel en médecine vétérinaire.

Le Club Canin Canadien

Énoncé de politique - Importation de chiens au Canada (en vigueur à partir de décembre 2018)

[Motion du Conseil nº 59-12-18]

Le CCC reconnaît le besoin d'importer des chiens de race pure au Canada dans le but de faire de l'élevage, de participer aux événements et compétitions et il reconnaît aussi le fait que les gens doivent voyager avec leur chien d'assistance ou leurs chiens de compagnie lors de vacances et doivent relocaliser les animaux de compagnie lorsque leurs propriétaires immigrent au Canada - le tout assujetti aux mesures de protection nécessaires.

Le CCC appuie un système juste et simple de surveillance et de réglementation de l'importation de chiens au Canada qui permettra de minimiser les risques de maladies pour les humains, les animaux domestiques, la chaîne alimentaire et la faune. Le CCC est particulièrement préoccupé par l'importation massive de chiens au Canada, ce qui a donné lieu à des rapports documentés d'entrée au Canada de chiens atteints de maladies contagieuses connues au Canada et de maladies exotiques qui ne sont pas communes dans notre pays. Le CCC reconnaît aussi les risques associés au mouvement interrégional au Canada de chiens dont le statut sanitaire est douteux pour la santé des humains et des animaux et il encourage la relocalisation des chiens de compagnie à l'intérieur des limites locales.

Le CCC appuie les efforts faits pour s'assurer que les animaux importés au Canada sont complètement immunisés, exempts de maladies contagieuses et de parasites, qu'ils ont été examinés et certifiés individuellement par un vétérinaire agréé avant le voyage, et qu'ils sont accompagnés de toutes les coordonnées de l'expéditeur et des renseignements concernant la partie au Canada responsable de l'animal à son arrivée au pays. Le CCC soutient que les animaux de compagnie importés au Canada doivent être identifiés de manière unique et traçable, notamment par micropuce ou tatouage, identification qui est liée aux coordonnées de la partie au Canada responsable de l'animal à son arrivée.

Le CCC appuie et encourage les initiatives nationales d'éducation qui sensibilisent les gens aux risques associés à l'importation massive de chiens au Canada et au mouvement transfrontalier à l'intérieur du Canada de chiens malades. Le CCC encourage les organisations partageant les mêmes idées à travailler de concert et à se fonder sur des valeurs et des objectifs communs en vue d'appuyer la santé et le bien-être des animaux de compagnie et du public.

Le Club Canin Canadien

Énoncé de politique - Couleurs traditionnelles (en vigueur à partir de septembre 2020)

[Motion du Conseil nº 50-09-20]

Le Club Canin Canadien (CCC) protège l'intégrité des chiens de race pure depuis 1888. Il assure la gérance des standards de race et de l'enregistrement des chiens de race pure au Canada.

Le Club Canin Canadien porte attention aux valeurs sociales changeantes à l'égard des chiens de race pure et des chiens en général. Il encourage et appuie les éleveurs qui s'efforcent de produire des spécimens de leurs races respectant les couleurs ou combinaison de couleurs traditionnelles et reconnues.

Le Club Canin Canadien reconnaît que les clubs de race sont mieux placés pour gérer les standards de leurs races respectives. La couleur est une partie importante de l'histoire de nombreuses races, découlant du paysage dans lequel la race a été développée à l'origine et du but dans lequel la race a été conçue. Les éleveurs de chiens de race pure continuent d'adhérer à ce choix de couleur ou de combinaison de couleurs non seulement pour des raisons historiques mais aussi pour promouvoir la sécurité lors des activités inhérentes à la race et pour protéger et promouvoir la vitalité génétique relativement aux problèmes de santé en n'introduisant pas et en ne favorisant pas les faiblesses liées à la couleur.

Le Club Canin Canadien

Énoncé de politique - Coupe des oreilles et de la queue et ablation des ergots

[Motion du Conseil nº 27-12-20]

Le Club Canin Canadien appuie la liberté de choix des membres du CCC qui élèvent des races qui font l'objet de la coupe des oreilles et/ou de la queue et/ou de l'ablation des ergots, mesures prises en se basant sur la fonction du chien, dans le respect du bien-être de l'animal, et conformément aux lois et règlements locaux afin de promouvoir la sécurité lors d'activités de performance et de soutenir l'élevage d'animaux dans des conditions hygiéniques.

Le Club Canin Canadien

Énoncé de politique - Législation relative aux chiens dangereux

[Motion du Conseil nº 28-12-20]

Le Club Canin Canadien appuie une législation relative aux chiens bien conçue, raisonnable, applicable et non discriminatoire. Par conséquent, le CCC soutient des lois qui établissent un processus équitable pour identifier des chiens comme étant dangereux en se basant sur des actes spécifiques et mesurables et un processus bien défini pour s'occuper des chiens avérés dangereux.

Le Club Canin Canadien est d'avis que la sensibilisation et l'éducation du public, une meilleur application des règlements administratifs existants et des amendes sévères pour les propriétaires irresponsables sont plus efficaces pour protéger le public que des lois qui définissent un chien comme dangereux en se basant sur une apparence visuelle ou une race. Le Club Canin Canadien continue de collaborer avec tous les niveaux de gouvernement dans leurs efforts pour raffermir la législation et protéger les citoyens, en soutien des propriétaires responsables de chiens.

Le Club Canin Canadien

Énoncé de politique - Propriétaires responsables de chiens

[Motion du Conseil nº 29-12-20]

Le Club Canin Canadien est d'avis qu'être propriétaire d'un chien, tout en étant gratifiant, est un privilège comportant de nombreuses responsabilités et que cela exige un engagement émotionnel et financier à long terme. Le CCC encourage tous les propriétaires potentiels à faire une recherche diligente pour choisir la race qui convient le mieux à leurs besoins et leur style de vie. Le Club Canin Canadien exhorte aussi les futurs acheteurs de chiot à trouver des éleveurs de chiens de race pure responsables en utilisant les ressources disponibles sur le site Web du CCC à l'adresse ckc.ca. De plus, le CCC encourage les propriétaires à s'occuper correctement de leur chiot, à l'éduquer et à le socialiser pour s'assurer que les chiens soient considérés comme des membres respectés de la société.

Le Club Canin Canadien est d'avis que les propriétaires de chiens doivent être responsables des actes de leurs chiens et il appuie les lois qui font la promotion des propriétaires responsables de leurs chiens, y compris des amendes sévères pour les propriétaires irresponsables de chiens dangereux; l'obtention obligatoire d'une licence et l'application des lois concernant la tenue en laisse. Le CCC appuie aussi une législation bien conçue qui repose sur des preuves scientifiques quant aux bienfaits sur la santé de laisser un animal se développer correctement et parvenir à maturité avant de le stériliser. De plus, le CCC appuie une éducation du public axée sur la sensibilisation et la propriété responsable de chiens. Le Club Canin Canadien préconise également une réglementation accrue visant la vente et le transfert de chiens et l'identification universelle des chiens par l'entremise d'un tatouage ou d'une micropuce.

Le Club Canin Canadien

Énoncé de politique - Races brachycéphales

[Motion du Conseil nº 53-12-25]

Le Club Canin Canadien (CCC) appuie une position qui met de l'avant la « santé de toutes les races » selon laquelle élever des chiens sains est le but de tous les éleveurs de chiens de race pure au Canada. Les stratégies et les pratiques qui promeuvent la santé dans les programmes d'élevage des membres du CCC favoriseront la santé et le bien-être à long terme de tous les des chiens de race pure. Par conséquent, le CCC maintient que les races brachycéphales enregistrées incluent des chiens en santé qui peuvent assumer leurs fonctions et faire d'excellents animaux de compagnie pour n'importe quelle famille.

Par l'entremise de programmes d'éducation et de ressources qui promeuvent la santé des races brachycéphales, le CCC appuie l'élevage responsable des races brachycéphales par ses membres. Le CCC encourage fortement ses éleveurs membres à faire passer à leurs chiens les tests de santé recommandés afin d'identifier de manière proactive les problèmes de santé potentiels et d'en faire le suivi afin de prendre des décisions avisées quant à leur programme d'élevage.

Le CCC appuie la santé des races brachycéphales par l'entremise de standards de race régulièrement mis à jour, de politiques et d'un Code de pratiques pour les éleveurs membres du CCC. De plus, le CCC appuie l'application de pratiques uniformes à ses expositions où les juges, lorsqu'ils évaluent des reproducteurs, mettent l'accent sur les chiens qui représentent le type de la race sans exagérations physiques ni problèmes de santé observables.

Le CCC appuie la recherche continue relative à la santé des races brachycéphales. Le CCC soutient aussi l'éducation continue de ses éleveurs membres, des juges, des vétérinaires et du public en ce qui concerne les races brachycéphales et l'importance d'acquérir des chiens provenant d'éleveurs responsables préoccupés par la préservation des races.

Le Club Canin Canadien

Énoncé de politique - Élevage responsable

[Motion du Conseil nº 21-12-25]

Le Club Canin Canadien (CCC) promeut la santé et le bien-être des chiens partout au Canada. Le CCC est d'avis qu'un membre du CCC dont l'élevage responsable axé sur la préservation des races promeut la santé et le bien-être des chiens. Le CCC collabore donc à l'échelle mondiale pour appuyer ses éleveurs membres par l'entremise d'une éducation basée sur la science, de stratégies axées sur la santé des races et de pratiques d'élevage exemplaires. Le CCC s'assure aussi de la responsabilité de ses membres éleveurs par l'entremise de leur engagement à respecter les *Règlements administratifs*, les règlements, les politiques et procédures, le Code de déontologie, le code de pratiques du CCC et les exigences de la *Loi sur la généalogie des animaux*.

Le CCC s'inquiète des éleveurs peu scrupuleux qui produisent des chiens en mauvaise santé et il soutient des politiques raisonnables, non discriminatoires et applicables qui ciblent les mauvais éleveurs irresponsables sans pour autant avoir un impact sur les éleveurs responsables qui accordent la priorité à la santé et au bien-être des chiens. De plus, le CCC appuie des programmes et des politiques qui font la promotion de pratiques d'élevage responsables, axées sur la préservation des races, y compris les tests génétiques et de santé, l'identification des chiens et les environnements qui sont sûrs et sains pour tous les chiens.

Le CCC appuie les initiatives et les programmes d'éducation du public sur les responsabilités des propriétaires de chiens, l'acquisition d'un animal de compagnie et l'importance d'un élevage responsable, axé sur la préservation des races.

PROCÉDURE LG001 - Élaboration et examen des énoncés de politiques du CCC
[Motion du Conseil nº 45-09-20]

1. Les énoncés de politiques du CCC confirment le point de vue de l'organisation sur une variété de sujets et sont décrits en détail dans le *Manuel des politiques et procédures*, chapitre XII et sur le site Web du CCC.

2. Tous les énoncés de politiques existants du CCC doivent être examinés au minimum au trois ans pour s'assurer qu'ils demeurent exacts et pertinents. La date de la dernière révision doit être incluse dans chaque énoncé de politique.

3. Un comité dont l'expertise est pertinente quant au sujet de l'énoncé doit mener l'examen d'un énoncé de politique. Cela peut comprendre un comité permanent, un comité permanent et indépendant ou un comité spécial.

4. L'examen d'un énoncé de politique existant ou l'élaboration de nouveaux énoncés de politique peut se faire dans le cadre du travail normal d'un comité ou sur renvoi par le Conseil d'administration.

5. Tous les énoncés de politique nouveaux ou révisés doivent respecter le modèle en vigueur de rédaction d'un énoncé de politique disponible auprès du CCC et doit être clair et concis. Lorsque possible, il doit décrire brièvement le point de vue du CCC en termes positifs, p. ex.: le CCC appuie X, par rapport à le CCC s'oppose à Y.

6. Le comité qui dirige l'examen d'un énoncé de politique existant ou la rédaction d'un nouvel énoncé doit demander une rétroaction de tous les autres comités pertinents ainsi que du comité national des relations gouvernementales et de plaidoyer pour normaliser le langage de tous les énoncés de politique avant de finaliser la version préliminaire qui sera présentée au Conseil d'administration.

7. La version préliminaire d'un nouvel énoncé ou la révision proposée d'un énoncé existant soumise au Conseil d'administration doit être accompagnée des réponses aux questions faisant partie du modèle d'énoncé de politique comme contexte de la motion et doit comprendre toute la documentation pertinente (recherche scientifique, sondage auprès des membres, etc. selon le cas) pour appuyer l'énoncé et permettre au Conseil d'administration de prendre une décision avisée. Seul l'énoncé approuvé sera inclus dans le chapitre XII du *Manuel des politiques et procédures*.